

2002-2022. UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA CWAPE - DU GENDARME DU MARCHÉ AU RÉGULATEUR POLYVALENT.

Présenté par Stéphane RENIER, Président de la Commission wallonne pour l'Energie

COLLOQUE RÉGULATION - 17 MAI 2022 -



1. NEUF JALONS QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DE LA CWAPE

1. 2002: création de la CWaPE
2. De 2003 à 2008: ouverture progressive du marché et rôle accru en matière de protection du consommateur
3. De 2008 à 2014: consolidation du cadre et développement d'outils novateurs.
4. 2014: réforme de l'Etat – transfert de la compétence tarifaire
5. 2015: autorisations et contrôle par la CWaPE des nouveaux acteurs opérant au sein des réseaux alternatifs.
6. 2017-2018: renforcement de la gouvernance des GRD
7. 2018-2019: mise en place de projets pilotes devant être suivis par la CWaPE
8. 2019: renforcement de l'indépendance de la CWaPE et transfert de la gestion des certificats verts.
9. 2022; adoption du décret de transposition du Clean Energy Package – élargissement des compétences de la CWaPE.

1. NEUF JALONS QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DE LA CWAPE

2002: création de la CWAPE

- Subsistance d'un monopole de fait de la production.
- Ouverture du marché limité aux seuls gros consommateurs d'électricité.
- On parlait encore « d'abonnés » gaz et électricité.
- Pas de GRD désigné.
- Seuls 80 producteurs verts étaient actifs en Wallonie.
- Le photovoltaïque était inexistant.
- (...)



1. NEUF JALONS QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DE LA CWaPE

2003-2008: ouverture progressive du marché et rôle accru de la CWaPE en matière de protection des consommateurs.

- En 2003 les GRD sont désignés, les premières OSP sont adoptées, les fournisseurs historiques ont progressivement laissé des parts de marché à la concurrence.
- 2003-2007: libéralisation progressive et ouverture totale du marché en 2007.
- 2008: premières maladies de jeunesse de l'ouverture totale du marché. Réponse: création du SRME, mise en place des mécanismes d'indemnisation forfaitaire, monitoring des fournisseurs via des indicateurs de performance...
- 2008: 1^{re} feuille de route de la CWaPE.



1. NEUF JALONS QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DE LA CWAPE

2008-2014: consolidation du cadre et développement d'outils novateurs.

- La CWaPE est désormais dotée de compétences et de prérogatives grandissantes dans les domaines socio-économiques, techniques et juridiques.
- Larges pouvoirs normatifs, de contrôles, d'injonctions, de sanctions...
- Finalisation d'un cadre contractuel et réglementaire uniforme en matière technique (règlements techniques, contrats d'accès et de raccordement...).
- Développement et mise en ligne d'un comparateur tarifaire.
- Publication périodiques des observatoires des prix relatifs aux clients résidentiels et aux clients professionnels.



1. NEUF JALONS QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DE LA CWAPE

2014: réforme de l'Etat et transfert de la compétence tarifaire

- La CWaPE hérite de la compétence relative aux tarifs de distribution.
- Après une phase de transition, adoption dès 2017 de la première méthodologie tarifaire spécifiquement wallonne.



1. NEUF JALONS QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DE LA CWAPE

2015: autorisation et contrôle par la CWAPE des nouveaux acteurs opérant au sein des réseaux alternatifs

- Des lignes et conduites directes, des réseaux fermés professionnels et des réseaux privés peuvent faire concurrence au monopole de distribution d'électricité et de gaz.
- Ces nouveaux acteurs sont autorisés et contrôlés par la CWAPE.



1. NEUF JALONS QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DE LA CWAPE

2017-2018: renforcement de la gouvernance des GRD

- 2017: propositions faites par la CWaPE dans la foulée de l'affaire Publifin pour renforcer la gouvernance des GRD.
- Le décret du 11 mai 2018 reprend nombre de ces propositions et réforme la structure, la gouvernance ainsi que le rôle des gestionnaires de réseau de distribution.
- La CWaPE est en charge du contrôle et du suivi de cette législation qui vise tant les GRD que leurs filiales.



1. NEUF JALONS QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DE LA CWaPE

2018-2019: mise en place des premiers projets-pilotes devant être suivis par la CWaPE

- 2018-2019: les décrets électricité et tarifaire permettent la mise en place de projets-pilotes pouvant déroger aux règles normales du marché.
- But: tester par exemple des projets d'autoconsommation collective, des solutions de flexibilité de la demande, de nouvelles tarifications...
- La CWaPE suit désormais de nombreux dossiers en vue d'autoriser la mise en œuvre de tels projets-pilotes.



1. NEUF JALONS QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DE LA CWAPE

2019: renforcement de l'indépendance de la CWaPE et transfert de la gestion des certificats verts

- Le contrôle de la CWaPE n'est plus exercé par le Gouvernement, via ses commissaires, mais par le Parlement.
- En contrepartie de cette indépendance renforcée, les activités de la CWaPE se concentrent sur les seules compétences régulatrices, ce qui implique le transfert de la compétence de la gestion des certificats verts vers le SPW.



1. NEUF JALONS QUI ONT FAIT L'HISTOIRE DE LA CWAPE

2022: adoption du décret de transposition du Clean Energy Package et élargissement important des compétences de la CWAPE

- La CWAPE est chargée d'une mission d'autorisation et de contrôle des nouveaux acteurs liés aux communautés d'énergie et au *peer to peer*.

2. LA CWAPE AUJOURD'HUI EST POLYVALENTE, INDÉPENDANTE ET COMMUNICANTE

Un organisme polyvalent

- La CWAPE est aujourd'hui de plus en plus polyvalente et ses missions se sont considérablement élargies.
- La CWAPE conseille, contrôle, sanctionne, crée des cadres normatifs, propose des modes alternatifs de résolution des litiges, constitue un centre d'études et d'expertise et se présente comme un canal d'information pour les consommateurs.
- Les tâches de la CWAPE dépassent aujourd'hui nettement le contrôle du bon fonctionnement des réseaux et du marché.
- Le consommateur est désormais au cœur des préoccupations de la CWAPE (SRME, comparateur, actions volontaristes en matière d'information et de lutte contre le non recours aux droits).

2. LA CWAPE AUJOURD'HUI EST POLYVALENTE, INDÉPENDANTE ET COMMUNICANTE

Un organisme indépendant

- La CWAPE est indépendante tant vis-à-vis du secteur que des autorités politiques.
- L'indépendance à l'égard des autorités politiques est parfois mal comprise.
- La jurisprudence et le parcours compliqué liés au dossier « tarif prosumer » ont permis de mieux préciser les contours de cette indépendance.
- La matière tarifaire est probablement la plus sensible et la plus sujette à des empiètements de compétence.
- L'indépendance doit toutefois être revendiquée par le régulateur avec responsabilité et en étant toujours guidée par l'intérêt général.
- L'indépendance du régulateur requiert enfin une autonomie budgétaire et financière qui doit encore être renforcée aujourd'hui.



2. LA CWAPE AUJOURD'HUI EST POLYVALENTE, INDÉPENDANTE ET COMMUNICANTE

Un organisme communicant

- À une époque où les citoyens méconnaissent souvent leurs droits et les grands enjeux d'un secteur de l'énergie très complexe, le régulateur se doit d'occuper le terrain de la communication.
- Il convient d'être efficace et vulgarisateur dans le cadre de cette communication.
- Une diffusion correcte de l'information est une condition nécessaire pour rendre effectif le slogan que la CWaPE a récemment adopté: « *Tous acteurs de l'énergie!* »



MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION.